# **Journée Interrégionale des MAS - FAM**

le **27 mai 2016** (8h30/17h00) **Angers** (49)





# **Bulletin d'inscription**

## à retourner au CREAI Pays de la Loire avant le 29 avril 2016

BAL n°59 - 8 av. des Thébaudières - CP 30406 - 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX Tél.: 02 28 01 19 19 / Fax: 02 51 78 67 79 - info@creai-nantes.asso.fr / www.creai-nantes.asso.fr

#### **ETABLISSEMENT**

NB : Remplir une fiche par établissement (au besoin vous pouvez photocopier ce bulletin)					
Etablissement :					
Adresse:					
Tél.:	Fax :				
Email de l'établissement ou du responsable :					
Pour une hanne transmission des informations nous vou	us remercions de hien vouleir nous comp	ouniquar votra adrassa amail			

Pour une bonne transmission des informations, nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer votre adresse email

### PARTICIPANT(S)

	Nom	Prénom	Fonction	Plein tarif*	Tarif contribuant volontaire au CREAI
Τ				130 €	100 €
2				260 €	200 €
3				351 €	270 €
4				468 €	360 €
5				585 €	450 €
6				702 €	540 €
7				819€	630 €
8				936 €	720 €
9				1053 €	810€
10				1170€	900 €
	Montant du r Remise de 10 % sur la tot	èglement (le déjeuner es calité des inscriptions à p			

<sup>\*</sup> Le tarif contribuant volontaire s'adresse aux établissements et services à jour de leur contribution auprès du CREAI. Bretagne et PdL Attention : ce tarif ne s'applique pas aux établissements et services dont seule l'association est adhérente.

## REGLEMENT ☐ Par chèque ci-joint ☐ A réception d'une facture ☐ Par virement (à l'ordre du CREAI Pays de la Loire) Chèque \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_ Date \_\_\_\_ ADRESSE DE FACTURATION (Remplir ce cadre uniquement si différente de l'adresse de l'établissement : association, OPCA,...) Adresse: RENSEIGNEMENTS Souhaitez-vous une convention de formation? ☐ NON Le CREAI Pays de la Loire sollicite les OPCA pour que cette journée soit reconnue au titre de la formation professionnelle continue CONDITIONS D'ANNULATION Date limite d'inscription : 29 avril 2016 **ANNULATION** (frais administratifs et de dossier). - Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscrip-

- Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAI Pays de la Loire par écrit avant le 17 mai 2016 (cachet de la Poste) entraînera le remboursement des sommes versées, déduction faite de 40 € par participant
- tion restera dû.
- Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit, seront admises à tout moment.

à retourner au	Date		



**Bulletin d'inscription** 

CREAI Pays de la Loire

BAL n°59 - 8 av. des Thébaudières - CP 30406 44804 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Tél.: 02 28 01 19 19 / Fax: 02 51 78 67 79

info@creai-nantes.asso.fr / www.creai-nantes.asso.fr

Signature du responsable d'établissement Cachet de l'établissement